



Est-ce possible de travailler à la retraite ?

Fiche pratique publié le **28/02/2018**, vu **1082 fois**, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

Chaque année en France, des milliers de travailleurs qui sont à la fin de leur carrière professionnelle prennent leur retraite. Cependant, pour ne pas rester inactifs, de nombreux retraités font le choix de continuer à travailler. Outre le fait que cette décision leur permet de mener durant encore plusieurs années une vie active, elle leur offre aussi la possibilité d'améliorer leur pension de retraite. Pour pouvoir travailler après la retraite, l'une des meilleures alternatives qui s'offrent aux retraités est le cumul emploi-retraite.

Chaque année en France, des milliers de travailleurs qui sont à la fin de leur carrière professionnelle prennent leur retraite. Cependant, pour ne pas rester inactifs, de nombreux retraités font le choix de continuer à travailler. Outre le fait que cette décision leur permet de mener durant encore plusieurs années une vie active, elle leur offre aussi la possibilité d'améliorer leur pension de retraite. Pour pouvoir travailler après la retraite, l'une des meilleures alternatives qui s'offrent aux retraités est le cumul emploi-retraite.

Le cumul emploi-retraite, un dispositif avantageux pour les retraités

Ce dispositif offre la possibilité aux retraités de continuer à percevoir leur pension complémentaire et leur pension de retraite tout en exerçant une activité professionnelle. Pour bénéficier des avantages qu'offre le cumul emploi-retraite, le retraité est dans l'obligation de ne plus exercer une activité professionnelle qui relève du régime des salariés agricoles ou du régime de la sécurité sociale. Il ne doit également pas avoir procédé à la liquidation de ses allocations et pensions auprès des régimes de bases qui se trouvent en France ou dans un pays étranger. S'il souhaite par ailleurs exercer à nouveau une activité professionnelle auprès de son ancien employeur, le retraité doit obligatoirement signer un nouveau contrat.

Conditions à remplir pour bénéficier des avantages de ce dispositif

Pour bénéficier des multiples avantages qu'offre le cumul emploi-retraite, le retraité doit :

- Avoir l'âge légal de départ à la retraite qui varie entre 60 et 62 ans ;
- Avoir obligatoirement cumulé tous les trimestres exigés.

Les retraités qui ne remplissent pas ces conditions peuvent aussi travailler. Cependant, ils ne pourront pas cumuler leur pension de retraite à leurs revenus supplémentaires. Les sommes qu'ils percevront ne doivent également pas excéder :

- Le salaire moyen obtenu au cours des dix dernières années ;
- Le montant total du dernier salaire perçu.

Si les sommes excèdent ces limites, leur allocation sera suspendue.

En dehors des principaux avantages que présente ce dispositif, il importe de souligner que de

nombreux retraités ont du mal à trouver une activité professionnelle qui leur convient. Pour cela, l'idéal est de s'inscrire sur des sites conçus spécialement pour les seniors. Les recruteurs qui recherchent ce type de profils pourront alors les contacter plus facilement. [Travailler à la retraite](#) est donc une démarche possible pour toutes les personnes correspondants aux critères listés plus haut.